Commune de SISCO (Haute-Corse) CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maîtres Jacques POGGI et Sandrine POGGI-GONDOUIN Notaires associés à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle Successeurs de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 8 octobre 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Madame Anne Louise DAMIANI demeurant à PIETRACORBARA (Haute-Corse) La Marine, divorcée, non remariée, de Monsieur Mathieu CATONI suivant jugement du Tribunal de grande instance de BASTIA (Haute-Corse) en date du 14 mai 1975.

Née à BASTIA (Haute-Corse) le 14 septembre 1941.

DESIGNATION

Sur la commune de SISCO (Haute-Corse)

Quatre parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	а	ca
E	1217	AJE SCOGLIOLI	1	45	32
E	1241	GUADIA	1	03	87
G	751	CIPRIACA		04	36
G	1659	PIETRAPOLLINA			26
Contenance totale			2	53	81

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN Notaire